

ANNEXE 6 – DÉCLARATION COMMUNE SUR LE BESOIN DE PHARMACIENS SPÉCIALISTES EN PHARMACOTHÉRAPIE AVANCÉE

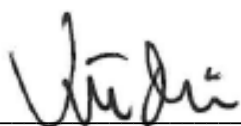
Dans le contexte du PL 67, nous souhaitons que les pharmaciens détenteurs d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée (MPA) soient reconnus comme pharmaciens spécialistes et disposent par le fait même d'un plein droit de prescription autonome et de responsabilités spécifiques.

Les pharmaciens d'établissement de santé détiennent majoritairement une formation universitaire de deuxième cycle, soit la maîtrise en pharmacothérapie avancée d'une durée de 16 mois et de 60 crédits, en plus de leur doctorat professionnel de premier cycle d'une durée de 4 ans et de 164 crédits. Ils sont formés pour travailler en interdisciplinarité, dans un contexte de maladies instables et de soins aigus.

L'absence de distinction pour ces pharmaciens fait que les patients et les professionnels ne peuvent pas les identifier. Cela nuit à la formalisation d'une offre de soins et services rehaussée pour les détenteurs de MPA au profit des patients.

Cette offre de soins et services permettrait de libérer davantage les médecins de famille et les médecins spécialistes, tout en assurant un soutien structuré aux pharmaciens de première ligne qui sont appelés à composer avec des situations aiguës et complexes.

En somme l'ajout de la notion de spécialisation en pharmacothérapie avancée au PL 67 viendrait appuyer les objectifs du Plan Santé du ministre de la Santé en augmentant l'accès aux soins et services au Québec et en améliorant leur fluidité.



D' Vincent Oliva, président
Fédération des médecins spécialistes du Québec

 **FMSQ**
Spécialistes de vous



D' Marc-André Amyot, président
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

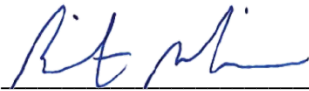
 **FÉDÉRATION
DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS
DU QUÉBEC**



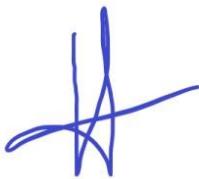
D^r Martin Arata, président
Association des ACMDPQ du Québec



Association des conseils
des médecins, dentistes
et pharmaciens du Québec



Benoît Morin, président
Association québécoise des pharmaciens propriétaires



Patrick Hemery, président
Association des pharmaciens salariés du Québec



Jean Thiffault, président
Association des bannières et chaînes de pharmacies du Québec



ASSOCIATION DES BANNIÈRES ET
CHAÎNES DE PHARMACIES DU QUÉBEC



Julie Méthot, doyenne
Faculté de pharmacie de l'Université Laval



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de pharmacie



Simon de Denus, doyen
Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal

Faculté de pharmacie

Université 
de Montréal